

Tableau des garanties

L'assurance de vos biens	Limites de garanties
 Mobilier objets personnels contenus dans les locaux d'habitation. exclusions des biens précieux, espèces, fonds et valeurs 	En fonction du logement: - Chambre (maximum 10m²): 2300 € - 1 pièce (+ de 10 M²): 3900 € - 2 pieces: 5400 € - 3 pièces: 7000 € - 4 pièces: 12200 €
- sauf biens mobiliers entreposés dans la cave ou les dépendances	500 €

L'assurance de votre responsabilité civile	Limites de garanties
 Dommages corporels seuls Dommages matériels et immatériels seuls 	 20 000 000 € 15 000 000 € (limité à 450 000 € en cas de responsabilité civile locative temporaire en cas de séjour dans le cadre d'un stage)

L'assurance de votre défense	Limites de garanties
■ Défense Recours	■ 16 000 € à partir d'un montant de dommage resté à votre charge de 225 €

	L'assistance	Limites de garanties
-	Assistance en cas de sinistre	■ Voir Conditions Générales

Les garanties accordées sont définies aux Conditions Générales ASSURANCE YVON ASSUR'LOGEMENT réf 386 qui sont téléchargeables sur yvon.eu

